

Avis concernant les mesures antidumping en vigueur sur les importations dans l'Union européenne d'acide citrique originaire de la République populaire de Chine: modification de l'adresse d'une société soumise à un taux de droit antidumping individuel

(2013/C 202/05)

Les importations d'acide citrique originaire de la République populaire de Chine sont soumises à des droits antidumping définitifs institués par le règlement (CE) n° 1193/2008 du Conseil du 1^{er} décembre 2008 ⁽¹⁾.

COFCO Biochemical (Anhui) Co., Ltd, société établie en République populaire de Chine, dont les exportations d'acide citrique vers l'Union européenne sont soumises à un taux de droit antidumping individuel de 35,7 %, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 2, du règlement susmentionné, a informé la Commission de sa nouvelle adresse à compter du 25 décembre 2012, à savoir: No 1 COFCO Avenue, Bengbu City. Elle a fait valoir que ce changement d'adresse est sans incidence sur son droit à bénéficier du taux de droit individuel qui lui était appliqué lorsqu'elle était établie à son ancienne adresse, à savoir: No 73 Daqing Road, Bengbu City.

La Commission a examiné les informations fournies et en a conclu que ce changement d'adresse n'affecte en rien les conclusions du règlement (CE) n° 1193/2008 du Conseil. Par conséquent, à l'article 1^{er}, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1193/2008, la référence à «No 73 Daqing Road, Bengbu City» doit être lue comme une référence à «No 1 COFCO Avenue, Bengbu City».

Le code additionnel TARIC A874 précédemment attribué à COFCO Biochemical (Anhui) Co., Ltd — No 73 Daqing Road, Bengbu City 233010, province d'Anhui, RPC s'applique à COFCO Biochemical (Anhui) Co., Ltd — No 1 COFCO Avenue, Bengbu City 233010, province d'Anhui, RPC.

⁽¹⁾ JO L 323 du 3.12.2008, p. 1.